



BIRMANIE

Lundi 1er février, l'armée s'est emparée de l'hôtel de ville de Rangoun, capitale de la Birmanie, et a ainsi renversé le gouvernement en place en arrêtant la cheffe du gouvernement civil Aung San Suu Kyi. L'armée justifie son coup d'état par l'accusation de la commission électorale de ne pas avoir remédié aux irrégularités qui auraient eu lieu lors des législatives de novembre largement remportées par le LND (ligue nationale pour la démocratie), parti d'Aung San Suu Kyi, au pouvoir depuis les élections de 2015. La dirigeante birmane, prix Nobel de la paix en 1991, a néanmoins vu son image internationale ternie, après avoir défendu l'action des militaires lors de la persécution en 2017 de la minorité ethnique des rohingyas.

BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ

Le Premier ministre a officiellement ouvert au ministère de l'Intérieur, le Beauvau de la sécurité dans le but de moderniser la politique publique de sécurité intérieure au bénéfice des forces de l'ordre ainsi que de l'ensemble des français. Plusieurs séances de travail, réunissant des experts français et internationaux ainsi que des maires et des parlementaires, seront organisées autour de différents thèmes : formation initiale et continue, conditions matérielles, effectifs, captation vidéo, contrôles internes et lien entre la police et la population. Les séances devraient se dérouler jusqu'au mois de mai.

CARENCE FAUTIVE DE L'ÉTAT

Le 3 février, le tribunal administratif de Paris a rendu un jugement historique dans la lutte contre le réchauffement climatique. Après une pétition en 2019 ayant réuni plus de 2 millions de signatures en moins d'un mois, quatre ONG (Notre affaire à tous, Greenpeace, Oxfam et la Fondation Nicolas Hulot) avaient déposé un recours devant le tribunal administratif de Paris pour « carence fautive de l'Etat ». La justice reconnaît pour la première fois que l'Etat a commis une faute par son incapacité à tenir ses engagements de réduction des gaz à effet de serre. Ainsi, l'Etat est condamné à verser un euro symbolique aux associations requérantes pour préjudice moral.

- A la suite de la multiplication des litiges portant sur des troubles de voisinage à la campagne, le parlement a consacré le 29 janvier 2021 une loi visant à définir et à protéger le patrimoine sensoriel français. Cette loi introduit dans le Code de l'environnement « les sons et les odeurs » comme caractéristiques des espaces naturels, qui font désormais partie du patrimoine commun de la nation, aux côtés des paysages, de la biodiversité, de la qualité de l'air et des êtres vivants.
- Le directeur général du Parc Astérix de Plailly a annoncé la fermeture définitive du delphinarium, attraction phare du parc de loisirs depuis 1989. La nouvelle est une victoire pour les associations et ONG défendant la cause animale qui réclament depuis des années la fin de la captivité et de l'élevage des animaux sauvages.
- Après plusieurs mois d'hésitation, Emmanuel Macron a finalement tranché la question : conformément au souhait de la famille de l'auteur, Rimbaud ne fera pas son entrée au Panthéon aux côtés de Verlaine. Ainsi Arthur Rimbaud restera inhumé dans le caveau familial du cimetière de Charleville-Mézières, sa ville natale.
- Le 12 janvier, Lisa Montgomery a été exécutée par injection létale dans une prison de l'Indiana. C'est la première femme exécutée aux Etats-Unis depuis près de 70 ans. Si la culpabilité de l'accusée ne fait aucun doute, sa responsabilité pose question. En effet, Lisa Montgomery, victime elle-même de lourdes violences familiales, était atteinte de graves troubles mentaux. Son exécution sera la onzième du gouvernement Trump depuis juillet.
- Le ministère de l'Intérieur porte comme projet pour l'été 2021 la création d'une « Force d'appui rapide » (FAR), unité mobile de CRS d'élites pour lutter contre les violences urbaines. La FAR sera composée de 200 CRS (deux brigades de 100 policiers), opérationnelle 24 heures sur 24 et qui pourra intervenir en cas de troubles graves ou de violences urbaines d'ampleur. Cette nouvelle unité sera mieux équipée (tenues de maintien de l'ordre modulaires et nouveaux casques) mais également mieux formée.
- Depuis l'apparition de la Covid-19, le secteur français du tourisme a perdu 61 milliards d'euros de recettes en 2020 soit une chute de 41% par rapport à l'année 2019. Les raisons sont évidentes : absence de flux de voyageurs, paralysie du trafic aérien avec comme conséquence la chute des déplacements aussi bien d'affaires que de loisir. Les régions les plus touchées sont l'île de France bien sûr, mais également la Côte d'Azur, l'Occitanie et l'Auvergne.
- La valeur de l'action Tesla a été multipliée par plus de 7 en 2020 et continue son ascension à Wall Street. Cette remarquable progression a permis à Elon Musk, patron du constructeur de véhicules électriques haut de gamme et dirigeant de SpaceX, de devenir l'homme le plus riche du monde, devant Bill Gates et Jeff Bezos. Précisons tout de même que les ventes Tesla restent minimes par rapport aux autres constructeurs automobiles : 500 000 voitures vendues sur l'année 2020 contre 11 millions pour Volkswagen en 2019.